



CODE ÉTHIQUE

JANVIER 2022





CODE ÉTHIQUE PROGRESS PROFILES

JANVIER 2022

SOMMAIRE

PRINCIPES GÉNÉRAUX

APPLICATION DU « CODE »

SOMMAIRE

01 - RESSOURCES HUMAINES

02 - CLIENTS

03 - FOURNISSEURS

04 - ACTIONNAIRES ET COMMUNAUTÉ

05 - CONCURRENCE ET MARCHÉ

06 - GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL

07 - SYSTÈME DE CONTRÔLE ET DE GESTION

08 - TRAITEMENT DES INFORMATIONS ET PROTECTION DES ACTIFS DE L'ENTREPRISE

09 - ENGAGEMENT ENVERS L'ENVIRONNEMENT

10 - SANCTIONS EN CAS DE VIOLATION DE LA LOI, DES RÈGLES ET DES DIRECTIVES D'ENTREPRISE

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Dans le cadre de son activité, Progress Profiles vise à poursuivre les valeurs fondamentales suivantes en tant que Mission et Vision : croissance, communication/écoute, cohérence/équité/constance, respect du client/des collègues, collaboration/esprit d'équipe, attitude mentale positive, organisation structurée, application, sentiment d'appartenance et responsabilité.

L'objectif ultime de Progress Profiles est de créer de la valeur de manière stable pour tous les porteurs d'intérêt vis-à-vis d'elle (parties prenantes/Actionnaires), comme ses Clients, Employés et Collaborateurs, Propriétaires, Fournisseurs et les Communautés locales au sein desquelles elle opère. Dans ses comportements, Progress Profiles s'inspire donc des principes de responsabilité sociale de l'entreprise surtout quant aux aspects liés à l'environnement, à la sécurité et de nature sociale. Progress Profiles s'engage notamment à adopter des comportements conformes aux principes de légalité, de loyauté et d'équité.

Tous les actes exécutés par les personnes opérant au nom et/ou pour le compte de Progress Profiles doivent respecter les procédures de l'entreprise et les dispositions normatives et réglementaires applicables.

Le présent document, appelé « Code Éthique Social » (désigné ci-après comme le « Code »), est destiné aux membres des Organes Sociaux, aux Employés et Collaborateurs, aux Fournisseurs et aux Professionnels qui travaillent pour le compte d'autrui de Progress Profiles, qui, ensemble, constituent les Destinataires du Code et seront guidés dans leurs actions à travers notre règlement interne, afin de protéger l'Entreprise du point de vue de toutes ses valeurs indiquées plus loin dans ce Code. Le Code vise à définir clairement l'ensemble des principes que les Destinataires sont invités à respecter, notamment dans leurs rapports avec d'autres porteurs d'intérêt vis-à-vis de Progress Profiles.

Les Destinataires sont tenus de conformer leurs comportements aux prescriptions du Code, de protéger, à travers ces derniers, la respectabilité et l'image de Progress Profiles et de persévérer dans l'intégrité du patrimoine de l'entreprise.

L'Administrateur Délégué de Progress Profiles confère au Responsable des Systèmes de Gestion (RGS) la mission de mise en œuvre et de supervision du Code.

La diffusion du Code et des procédures de l'entreprise aux Destinataires est assurée à travers divers instruments de communication. Le Code est disponible au public sur les sites Internet de Progress Profiles.

Le Code est un document de référence, rédigé à l'usage de Progress Profiles. Il ne constitue, et il sera en aucune manière possible de soutenir qu'il ait constitué, directement ou indirectement, aucun droit, devoir ou obligation de la part de Progress Profiles envers des personnes, des organismes ou des sociétés.

APPLICATION DU « CODE »

Le Code est semblable à une carte qui aide à trouver des réponses appropriées aux questions susceptibles de se poser dans certaines situations professionnelles.

Une copie du Code est remise à chaque personne qui collabore, apporte sa force de travail ou fournit des services et des produits. Il est disponible aussi bien sur Internet que sous forme imprimée. Il peut être obtenu sur simple demande.

Le présent Code n'a pas pour but d'identifier toutes les règles ou toutes les situations susceptibles de survenir lors des activités professionnelles, mais exhorte à la communication et à l'écoute afin de prévenir toute action portant préjudice à l'image et aux valeurs de Progress Profiles. Son Administrateur Délégué vérifiera son application en tout point.

Le Code ne remplace pas les législations nationales de chaque pays dans lequel l'entreprise exerce son activité commerciale, mais doit être considéré comme un instrument destiné à compléter de manière spécifique toutes les actions qui poussent chaque destinataire à adopter des comportements adéquats.

À travers l'information et la formation des destinataires du présent Code, l'objectif à atteindre consiste avant tout à répondre aux questions de ces derniers sur les contenus du Code, à promouvoir un cadre de travail qui privilégie le dialogue et la résolution des problèmes en éliminant les conflits internes nuisibles à la croissance de toute l'Entreprise.

PERSONNES CHARGÉES DE L'APPLICATION DU « CODE »

Les personnes préposées à l'application et à la vérification des contenus du présent Code sont les figures dirigeantes de l'Entreprise, soutenues par les figures intermédiaires telles que les Préposés ou les Chefs de service.

SOMMAIRE

01 - RESSOURCES HUMAINES

02 - CLIENTS

03 - FOURNISSEURS

04 - ACTIONNAIRES ET COMMUNAUTÉ

05 - CONCURRENCE ET MARCHÉ

06 - GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL

07 - SYSTÈME DE CONTRÔLE ET DE GESTION

08 - TRAITEMENT DES INFORMATIONS ET PROTECTION DES ACTIFS DE L'ENTREPRISE

09 - ENGAGEMENT ENVERS L'ENVIRONNEMENT

10 - SANCTIONS EN CAS DE VIOLATION DE LA LOI, DES RÈGLES ET DES DIRECTIVES D'ENTREPRISE

01 Ressources humaines

Progress Profiles accorde la plus grande importance aux personnes exerçant leur activité professionnelle au sein de l'entreprise. C'est en effet grâce à ses ressources humaines que Progress Profiles est en mesure de développer et garantir ses services et de créer de la valeur. Progress Profiles s'engage à ne pas recourir et à ne pas faciliter le recours au travail des enfants et des mineurs. Au-delà des normes et des principes établis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et par l'OIT (Organisation Internationale du Travail), auxquelles Progress Profiles déclare expressément adhérer, et par-delà les dispositions de la réglementation applicable en matière de droit du travail, il est de l'intérêt premier de Progress Profiles de favoriser le développement du potentiel de chaque ressource et sa croissance professionnelle à travers:

- Le respect de la personnalité et de la dignité de chacun, même lors de la sélection, en évitant la création de situations où les personnes sont susceptibles de se sentir mal à l'aise ;
 - La prévention des discriminations et des abus en tout genre, par exemple en fonction de la race, des croyances religieuses, de l'appartenance politique et syndicale, de la langue, du genre, de l'orientation sexuelle et du handicap ;
 - Une formation et une information continues et appropriées à la fonction de chacun ;
 - La définition de rôles, responsabilités, délégations et disponibilité d'information qui permettent à chacun de prendre les décisions qui lui reviennent dans l'intérêt de la société ;
 - Un exercice prudent, équilibré et objectif des pouvoirs qui leur sont conférés par les responsables d'activités spécifiques ou d'unités organisationnelles ;
 - La valorisation de l'esprit d'innovation, dans le respect des limites de la responsabilité de chacun ; une communication interne claire, précise et véridique à propos des politiques et de la stratégie de l'entreprise ; un usage correcte et confidentiel des données personnelles ;
 - Des lieux de travail à même de garantir la sécurité, la santé et le confort de leurs utilisateurs.
- Progress Profiles considère en outre que la réalisation d'un environnement de travail conforme à

ces principes exige l'implication active de chaque ressource.

En particulier, dans ses rapports avec ses collègues, chaque ressource est tenue de se comporter conformément aux principes de coexistence courtoise et dans un esprit de pleine collaboration. Toutes les situations et décisions susceptibles d'entraîner des conflits d'intérêt réels ou apparents avec Progress Profiles doivent également être évitées. Toute situation susceptible de constituer ou déterminer un conflit d'intérêts doit être communiquée sans délai à son supérieur hiérarchique.

Concernant les points susmentionnés, Progress Profiles s'engage, comme indiqué ci-après, à ce que ses Fournisseurs souscrivent également à ces principes.

02 Clients

Progress Profiles poursuit l'objectif de satisfaire ses Clients en leur fournissant des produits et services de qualité à des conditions et des prix cohérents, dans le plein respect des normes et lois applicables sur les marchés où elle opère.

Progress Profiles s'engage également à ce que la courtoisie, l'attention, l'équité et la clarté de communication soient des éléments distinctifs dans le cadre des rapports avec les Clients, et à se conformer aux Codes Éthiques de ses Clients ou aux standards éthiques auxquels ceux-ci se réfèrent.

Les pratiques tendant à définir des accords sur les prix, à donner des informations trompeuse à la concurrence ou les pratiques de boycottage de nature déloyale sont interdites. L'objectif principal reste la satisfaction du client, mais aussi la conscience que cet objectif ne peut être atteint qu'à travers l'engagement à respecter le présent Code de la part de tous ses destinataires.

03 Fournisseurs

Dans le cadre de ses politiques d'achat, Progress Profiles a pour objectif de s'approvisionner en produits, ouvrages et services aux conditions les plus avantageuses en termes de rapport qualité/prix. Cet objectif doit toutefois être combiné avec la nécessité d'établir des rapports avec les Fournisseurs qui garantissent des modes opératoires compatibles avec le respect des droits de l'homme et des travailleurs. Pour cela, Progress Profiles exige expressément que ses Fournisseurs s'abstiennent, par exemple, de recourir au travail des enfants ou des mineurs et de toute discrimination, abus ou coercition aux dépens des Travailleurs.

Bien qu'elle vise à la création de rapports stables et de partenariat, Progress Profiles revoit périodiquement sa Liste de Fournisseurs afin de la rationaliser et d'accroître son efficacité économique et son efficience, sans pénaliser la qualité ni les rapports positifs de collaboration. Aucun Fournisseur potentiel répondant aux critères requis ne doit donc se voir refuser la possibilité de se proposer comme candidat pour offrir ses services. Les préposés aux achats ne doivent accepter aucun cadeau ni avantage susceptible de créer un embarras, d'influer sur leur choix ou

de faire surgir le doute que leur conduite ne soit pas transparente et impartiale ; les petits cadeaux de valeur modique rentrant dans les limites de la courtoisie normale dans le cadre des rapports professionnels sont toutefois admis.

Progress Profiles s'efforce activement, comme prévu par les procédures internes, de faire en sorte que ses fournisseurs souscrivent le présent Code et le Code de Conduite.

Aucune discrimination ne doit être appliquée dans la sélection des fournisseurs et la négociation avec ceux-ci.

Les Collaborateurs de Progress Profiles sont tenus de fournir uniquement des informations vraies, honnêtes, transparentes et actualisées sans avantager personne.

Progress Profiles, notamment à travers l'emploi d'organismes externes de surveillance, accordera une importance particulière au contrôle destiné à empêcher toutes formes de délits entre particuliers, sous forme de cadeaux et invitations susceptibles d'influencer des décisions ou de favoriser des avis déformés sur l'approvisionnement de biens et services.

Toute négociation d'achat pour la fourniture de biens et services doit être exempte de conflits d'intérêt, aussi bien personnels que financiers.

Progress Profiles condamne tout type de corruption, aussi bien au niveau privé que public. Le respect de l'organigramme de l'entreprise et des fonctions de chaque opérateur de Progress Profiles doit faire en sorte d'empêcher les initiatives visant à favoriser un fournisseur plutôt qu'un autre, y compris les paiements non autorisés.

04 Actionnaires et communauté

Progress Profiles met à la disposition des actionnaires et de la communauté des informations appropriées, par un flux de communication rapide, à travers divers canaux, tels que son propre site internet, des lettres d'information et des réunions périodiques.

05 Concurrence et marché

Dans le cadre des rapports avec ses Clients et Fournisseurs, Progress Profiles s'engage à respecter les lois communautaires et nationales qui protègent la concurrence et à se confronter aux marchés exclusivement sur la base de la qualité de ses services.

Progress Profiles entend éviter que tout accord ou comportement adopté en son nom et/ou pour son compte ne puisse constituer une restriction illicite de la concurrence. Les destinataires du présent document sont tenus d'agir en conséquence.

Un haut niveau d'éthique et d'intégrité dans les affaires assure également la crédibilité de notre organisation.

Progress Profiles et tous ses Employés et Collaborateurs sont tenus de respecter les lois et les

règlements des Pays où l'entreprise opère, en accomplissant leurs tâches et leurs devoirs de manière responsable. Progress Profiles établit que les comportements adoptés doivent être empreints d'honnêteté et d'intégrité sous tous les aspects de son activité professionnelle et attend le même comportement de la part de chaque interlocuteur.

La découverte de comportements individuels destinés à s'écarter des prescriptions susmentionnées doit être immédiatement notifiée au Responsable de la mise en œuvre et de la supervision du présent Code.

06 Gestion administrative du personnel

Progress Profiles s'engage à respecter les lois et, en général, les réglementations applicables relatives à la gestion des ressources humaines, conformément notamment aux principes énoncés et aux normes rappelées dans le Code de Conduite.

07 Système de contrôle et de gestion

Progress Profiles a institué en son sein un système de contrôle de gestion destiné à guider, gérer et vérifier les activités de l'entreprise, dans le but d'assurer l'efficacité et l'efficience de toutes les opérations. Chaque fonction de l'entreprise doit être sensibilisée à la nécessité de ce système et est considérée responsable, dans la mesure de ses compétences, de la conformité de son activité aux décisions et procédures de l'entreprise. La fonction de l'entreprise préposée à la surveillance et à l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience du système de contrôle de gestion est l'Administrateur Délégué.

Les livres comptables doivent respecter la transparence et la sincérité de ses informations financières. Toute communication d'informations en mesure d'influer sur les comptes doit être complète, véridique, exacte, opportune et compréhensible pour une entière collaboration effective et transparente avec les auditeurs comptables.

Toutes les activités destinées à la fausse comptabilité sont interdites par les objectifs éthiques que Progress Profiles s'est fixés. Les directeurs sont invités à faire en sorte que le personnel qu'ils gèrent aient des objectifs clairs, à toujours réaliser avec intégrité et dans le respect de l'éthique.

08 Traitement des informations et protection des actifs de l'entreprise

Sans préjudice du respect de la réglementation spécifique en matière de protection et de traitement des données à caractère personnel (Règlement Général européen sur la Protection des Données

679/2016), les Destinataires du présent Code sont tenus de réserver aux données et informations qu'ils viennent à connaître un traitement approprié à la protection des attentes légitimes des intéressés concernant leur confidentialité.

L'exercice des activités de Progress Profiles implique l'acquisition, le stockage, le traitement, la communication et la circulation à l'intérieur et à l'extérieur de documents, études, données et informations de divers types.

Ces informations, une fois acquises et/ou traitées par Progress Profiles, peuvent être utilisées, communiquées ou divulguées uniquement dans le plein respect des obligations de diligence et de fidélité qui découlent des normes en vigueur et des contrats de travail. Les informations à protéger comprennent notamment, à simple titre d'exemple, celles qui concernent les ressources, les personnes physiques, les droits de propriété intellectuelle et les activités de Progress Profiles. Avant de partager toute information de nature confidentielle à l'intérieur comme à l'extérieur de l'organisation, le droit de communiquer ces informations doit être vérifié.

Les collaborateurs sont invités à ne pas négocier ni discuter d'informations confidentielles ou sensibles du point de vue commercial dans des lieux publics.

09 Engagement envers l'environnement

Le respect de l'environnement est indissociable du respect de l'être humain, car ils appartiennent tous deux à la nature. L'engagement de Progress Profiles consiste indiscutablement à respecter toutes les Lois en vigueur en la matière qui prévoient des obligations pour l'entreprise en termes d'autorisations et de devoirs formels. Les fournisseurs appelés à fournir des services et des biens sous forme de produits, aussi bien semi-finis que finis, sont tenus au même devoir. Les principaux objectifs de Progress Profiles sont les suivants:

- Rechercher constamment à développer des produits durables du point de vue environnemental ou ayant une durée de vie telle qu'elle permette de limiter au maximum l'élimination en décharge à la fin de leur cycle de vie.
- Investir dans tout ce qui permet de réduire la consommation d'énergie tout en produisant de l'énergie renouvelable.
- Sensibiliser et former tous les Destinataires du présent Code à des actions d'importance modeste mais significatives pour développer un comportement absolument respectueux de l'environnement, avec le soutien de procédures de travail qui tiennent compte des exigences de nature environnementale.

10 Sanctions en cas de violation de la loi, des règles et des directives d'entreprise

Le non-respect des normes du Code de la part de ses Destinataires entraîne des sanctions

différentes selon le Destinataire concerné, ainsi que le remboursement des dommages découlant éventuellement de ce non-respect.

Le respect des prescriptions contenues dans le présent Code de la part des Employés et Collaborateurs s'ajoute aux devoirs généraux de loyauté, équité et exécution du contrat de travail en bonne foi, et est également requis aux termes et en application de l'art. 2104 du Code Civil italien (« Diligence de l'employeur »). Toute violation des normes du Code constitue une inexécution des obligations découlant de la relation de travail, entraînant toutes les conséquences contractuelles et légales prévues, notamment quant à la pertinence de ces dernières en tant que faute disciplinaire et/ou au maintien de la relation de travail.

Le respect du Code est une exigence absolument nécessaire pour Progress Profiles et pour tous ses Employés et Collaborateurs. Progress Profiles compte sur le fait que tous ses Employés et Collaborateurs connaissent les lois concernant leur activité. Progress Profiles compte également sur le fait que les Dirigeants fournissent les instructions et les conseils nécessaires.

Enfin, Progress Profiles s'engage à faire en sorte que ses Employés, ses Collaborateurs ou ses autres interlocuteurs disposent de systèmes accessibles pour signaler toute éventuelle violation.

La Direction de l'Entreprise sera chargée d'appliquer le présent Code et de sanctionner toute personne n'en respectant pas les principes.



2022



Sede /Headquarter

Progress Profiles SpA

Via Le Marze 7
31011 ASOLO (TV) Italy
Tel. +39 0423 950398
Fax +39 0423 950979
Azienda certificata
UNI EN ISO 9001:2015

www.progressprofiles.com
info@progressprofiles.com

Filiale /Branch Office & Warehouse

Progress Profiles America Inc.

4 Middlebury Boulevard (Unit 14)
Randolph, New Jersey 07869
U.S.A.
Tel. 001 973 584 2650
Fax 001 973 584 2657

usa@progressprofiles.com

Filiale /Branch Office & Warehouse

Progress Profiles Middle East LLC

AL QUOZ INDUSTRIAL FOURTH
26th Street, Showroom No. 1
Dubai, U.A.E.
Tel. 00971-04 325 1499
Fax 00971-04 325 1466
P.O. BOX: 29101

uae@progressprofiles.com

Filiale /Branch Office & Warehouse

Progress Profiles España S.L.

Elche Parque Industrial
Calle German Bernacer N° 15
03203 Elche Alicante
España / Spain
Tel. +34 965 057 279
Fax +34 966 054 073

ppe@progressprofiles.com